

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Christophe GARREAU Annie GRATTET Guy JORIS Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Jean Pierre POINOT Jean-Philippe ROUSSEAU Sandrine SIROUET

Absente excusée : Laurence BONNEAU (procuration à Solange MANCEAU) Sébastien LAFOSSE

Absent : Daniel CALVAR

Secrétaire de séance : Éric LAMY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente,*
- *CDC Aunis Atlantique - Avis sur l'évaluation des charges transférées*
- *DOJO – Semdas - Validation du coût de travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD)*
- *DOJO - Semdas – Arrêt du montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre*
- *DOJO - Semdas - Réactualisation pour les demandes de subventions*
- *Renonciation au droit de préemption urbain.*
- *Autorisation servitude de passage RESE ZN32*
- *Autorisation d'encaissement d'un chèque*
- *Devis SDEER EPI158-1034*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :
- *rétrocession de parcelle à l'euro symbolique.*

2018.12.05.01 CDC Aunis Atlantique – Avis sur l'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Conformément à la réglementation, elle doit donner un avis sur le transfert de charge lié à la prise de compétence GEMAPI par la CDC. Le transfert de charge est régi par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avis de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la CDC Aunis Atlantique en date du 24 septembre 2018 ainsi que la décision du conseil communautaire du 26 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

1. Prend acte de l'avis formulé par la CLECT réunie le 24 septembre 2018 et du conseil communautaire du 26 septembre 2018.
2. Vote contre l'intégration des charges GEMAPI dans les attributions de compensation (ou transfert des charges nul) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2018.12.05.02 DOJO Semdas - Validation du coût de travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD) et arrêt du montant de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2018 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un dojo au cabinet Archi 3a pour un montant d'honoraires de 41 700.00€HT établi sur la base d'un coût prévisionnel de travaux à 490 590€HT, soit un taux d'honoraire de 8.5%.

Vu la délibération du 03 juillet attribuant le marché de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS.

Vu la délibération du 11 septembre 2018 portant le montant de l'opération à 715 000€HT dont le coût prévisionnel des travaux au stade Avant-Projet Sommaire à 543 600€HT.

Considérant le dossier Avant-Projet Détaillé remis et présenté lors de la réunion du 29 novembre 2018 proposant la construction d'un dojo d'une surface de plancher globale de 441m², ainsi que l'aménagement du parking, pour un coût global estimé par la maîtrise d'œuvre à 559 000€HT

Considérant la proposition de revalorisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre au regard du coût de travaux estimé au stade Avant-Projet Détaillé afin de porter les honoraires à 47 515€HT dans le respect du taux de 8.5%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

1. D'approuver le dossier Avant-Projet Détaillé remis le 29 novembre 2018
2. D'arrêter le coût de travaux Avant-Projet Détaillé à 559 000€HT soit 670 800€TTC
3. D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le coût de travaux à 559 000€HT et le montant définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 47 515€HT,
4. D'autoriser la présidente directrice générale de la SEMDAS, mandataire, à signer ledit avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre et toutes pièces conséquences de la présente.

2018.12.05.03 Renonciation au droit de préemption urbain pour les lotissements

Monsieur Bernard BESSON directement concerné se retire pendant les débats et le vote.

Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1er adjoint expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal exclut du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus des lotissements suivants :

« LE DOMAINE DU GRAND FERLET » pour lequel un permis d'aménager portant sur 16 lots a été délivré le 23 octobre 2018 sous le numéro PA 01715818C0001.

« LES JARDINS DE LA FORET » pour lequel un permis d'aménager portant sur 58 lots a été délivré le 10 mars 2017 sous le numéro PA 01715816C0005.

« L'ESPERANCE » pour lequel un permis d'aménager portant sur 6 lots a été délivré le 15 juin 2017 sous le numéro PA1715817C0001.

« LE CLOS DU FORGERON » pour lequel un permis d'aménager portant sur 47 lots a été délivré le 10 mars 2017 sous le numéro PA 01715816C0004.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} adjoint pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2018.12.05.04 Autorisation d'encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil du chèque reçu de Monsieur SADELER Christian pour le paiement du repas du 11 novembre d'un montant de 27€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres accepte ce chèque et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2018.12.05.05 Servitude de passage

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du syndicat des eaux concernant une création de servitude de passage de canalisation sur la parcelle cadastrée ZN 32. La servitude s'exercera sur une largeur de 3 mètres.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude au profil du Syndicat des Eaux 17 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2018.12.05.06 Eclairage Public 158-1034

Le Conseil Municipal a reçu le devis suivant :

EP 158-1034 : Déplacement du candélabre FE6 au niveau du 107 bis rue de la juillerie pour un montant de 1145.74€TTC. Le propriétaire déplace son entrée et demande à la commune de payer le déplacement du candélabre qui du coup devient gênant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres refuse de prendre en compte le déplacement du candélabre devant le 107 bis rue de la juillerie, autorise le propriétaire a le faire à sa charge et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2018.12.05.07 Rétrocessions de parcelle à l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du Département pour l'achat à l'euro symbolique de la parcelle ZK 0002 d'une superficie de 271m² afin d'y réaliser l'aménagement de l'échangeur de Beaux-Vallons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de céder à l'euro symbolique la parcelle ZK 0002 correspondant à la zone pour le futur échangeur et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

Fin de la réunion à 19h30

Questions diverses

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur Bernard GRASSET, Président d'Honneur et Patrie qui remercie la commune pour le nom de son père résistant donné à la bibliothèque

Le bulletin municipal sera dans les boites aux lettres à partir du 18 décembre 2018.

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 02 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

A1286 A872-873 ZB 91 ZM147-151

Terrains non bâtis non préemptés

ZN 37 A 1403

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Daniel CALVAR

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Guy JORIS

Sébastien LAFOSSE

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Patricia MARIE

Solange MANCEAU

Jean-Pierre POINOT

Jean-Philippe ROUSSEAU

Sandrine SIROUET